

EDITORIAL:

Il est parfois utile de remonter dans l'histoire, comme nous pouvons le faire dans le présent numéro grâce à la recension par notre collègue, le professeur Christer Laurén, du livre publié en 2005 par Thorsten Fögen sur les LSP dans l'antiquité (page 118). L'anthologie de Fögen aborde de nombreux sujets qui sont encore d'actualité de nos jours. Elle nous rappelle que les LSP et la communication professionnelle ont toujours existé, qu'à l'époque aussi il y avait des textes qui étaient bien écrits et d'autres qui étaient lamentables, et enfin (et surtout) qu'il n'y a jamais eu de cloisons étanches entre les LSP et la langue générale. Le livre nous donne aussi l'occasion de nous rappeler qu'après la fin de la domination de l'Empire romain, le latin resta pendant des siècles la langue utilisée en littérature, en sciences, en droit et en religion dans une Europe où les frontières politiques et linguistiques flottaient.

En France, par exemple, il fallut attendre la fameuse ordonnance de Villers-Cotterêts, signée en 1539 par François 1^{er} et qui substituait le français au latin dans les jugements et les actes notariés, pour que le français devienne la langue officielle de l'administration en France.

Pour le pouvoir politique la priorité était surtout de se faire comprendre des populations qui ne parlaient ni ne comprenaient le latin.

Au 16^e siècle naissent alors les grammaires françaises et dès le début du 17^e siècle paraissent les premiers grand textes scientifiques et philosophiques, écrits en français et non en latin.

Dans les autres pays européens le latin resta encore un certain temps la langue intereuropéenne dans certains domaines, notamment scientifiques, mais vers 1800 les langues nationales avaient pris le dessus.

C'est donc, en quelque sorte, un retour au 15^e siècle que souhaiteraient les partisans d'une langue unique en Europe, au détriment des langues nationales.

Heureusement, ces visions ne sont pas celles de l'UE, ce qui ressort clairement de l'article particulièrement intéressant que Monsieur Leonard Orban, membre de la Commission Européenne, a bien voulu écrire pour le présent numéro de notre revue.

La partie n'est pourtant pas gagnée pour autant car, comme le souligne Monsieur Orban, la politique du multilinguisme est en premier lieu une compétence nationale.

Il s'agit donc de persuader les décideurs politiques (qui ne s'encombrent pas toujours de connaissances historiques ou linguistiques) de la nécessité de renforcer très rapidement l'enseignement de la langue maternelle dans les écoles, et de rendre l'étude de deux langues étrangères obligatoire, de préférence pendant qu'il y a encore des professeurs pour les enseigner.

Nous espérons que la déclaration de Monsieur Orban sera un instrument utile, entre les mains des collègues européens, dans leurs efforts pour se faire entendre par leurs gouvernements.

Le comité de rédaction